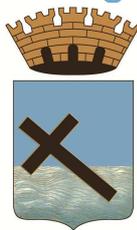


Commune
d'Aimargues



Information sur les risques majeurs

dicrim

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les bons réflexes face aux risques

Document à conserver
Téléchargeable sur aimargues.fr

SOMMAIRE

Introduction	4
Le risque naturel inondation.....	6
- Les bons réflexes.....	9
- Annexe 1 : La vigilance météorologique de Météo France	10
- Annexe 2 : Conduite à tenir en cas d'alerte météo (info parents).....	11
Le risque technologique transport de marchandises dangereuses.....	13
- Les bons réflexes.....	16
Le risque technologique industriel.....	18
- Les bons réflexes.....	20

INTRODUCTION

GARDONS LES BONS REFLEXES !

En France, l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 prévoit que : "Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger".

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'inscrit dans un but de prévention et d'information sur les consignes de sécurité à respecter pour se protéger.

Il s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.) recensant les risques sur tout le département du Gard et sur les évènements auxquels la commune peut être confrontée.

Le DICRIM est un support auquel chacun d'entre vous pourra se référer en cas de problèmes.

Conservez donc cette plaquette et n'hésitez pas à contacter nos différents services communaux pour tout renseignement complémentaire.

MESURES PRISES POUR LIMITER LES RISQUES :

- La commune possède un Plan Communal de Sauvegarde, constamment réactualisé. Le PCS permet une mobilisation anticipée et organisée des secours à partir de différents niveaux de risques.
- En cas d'alerte, la sirène située dans la cour de la mairie retentit. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection. A la fin de l'alerte, lorsque tout danger est écarté un nouveau signal retentit.
- Les aimarquois peuvent également être alertée par le porte à porte notamment par les agents de la police municipale
- La commune possède un système d'alerte téléphonique qui permet la diffusion d'un message via le téléphone. Ce système permet l'information et l'alerte rapide de toute ou partie des administrés aimarquois en cas de risque majeur naturel ou technologique. Pensez à vous inscrire en mairie ou à transmettre régulièrement toute nouvelle information.

Le
risque
naturel

inondation

Une inondation

est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Elle peut se traduire par :

- des inondations de plaine : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- des crues torrentielles (Vaison-la-Romaine),
- un ruissellement en secteur urbain (Nîmes),

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux...

QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE ?

La commune est soumise aux risques d'inondation de plaine et de crues torrentielles générés par trois cours d'eau : le Vidourle, le Rhony et, la Cubelle.

- **Le Vidourle** a un bassin versant d'une surface de 798 km² au droit de la commune de Marsillargues, sur la rive opposée d'Aimargues.

Les crues du Vidourle touchent une grande partie de la commune et se manifestent par des crues de plaines dues à :

- Des débordements sur les déversoirs aménagés situés en amont d'Aimargues (commune de Gallargues le Montueux
- Des débordements par-dessus la digue du Vidourle à l'ouest de la commune
- Des brèches dans la digue située en rive droite du fleuve.
- Les crues mémorables du Vidourle sont celles des années 1958, 1963, 1994, 1996, 2002 et 2003. La plus forte connue à ce jour fût celle de septembre 2002.

- **Le bassin du Rhony** s'étend sur 82.6 km² depuis la Vaunage à la plaine de Le Cailar. En cas de crue, le Rhony inonde les terres situées au niveau de Pied Coucou, le mas des Saules et le quartier du camping après franchissement de la RD979.

Une inondation du centre du village (quartier des écoles, du lavoir, et de la rue Pasteur) peut également avoir lieu.

Les principales crues du Rhony ont été observées en octobre 1988 et en septembre 2003.

- **Le bassin versant de la Cubelle** contient celui du Razil qui naît dans la plaine d'Aigues Vives. La surface totale du bassin est de 29.9 km² au droit de la route de Marsillargues.

Ce bassin réagit brusquement à des événements orageux violents en submergeant la quasi-totalité des accès ouest de la commune. Les crues importantes datent des 06 et 08 septembre 2005 et du 26 septembre 2003.

LES MESURES PRISES POUR LIMITER LES RISQUES

- Application des mesures des différents PPRI qui concernent notamment l'interdiction de construire dans les zones à risque ou la possibilité de construire ou d'aménager en respectant des prescriptions techniques en fonction du risque estimé.
- Prise en compte du risque inondation dans le Plan Local d'Urbanisme
- Aménagement et entretien des cours d'eau et des bassins versants
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde qui prévoit l'organisation et les moyens communaux nécessaires à la gestion d'un événement, d'un sinistre.
- Déploiement d'un système d'alerte téléphonique de la population. Une inscription en mairie est pour cela nécessaire.
- Surveillance de la situation météorologique par un organisme extérieur qui prévoit les précipitations exceptionnelles sur la commune.

LES CONSEILS DE SECURITE

- Vous habitez dans une zone à risque, renseignez vous auprès de professionnels pour diminuer la vulnérabilité de votre construction et de vos biens (clapet anti-retour, protection des systèmes électriques,...).
- **Pensez à vous inscrire auprès de la mairie** afin de pouvoir être informé de l'évolution de la situation.
- Vous ne pouvez pas rejoindre votre domicile, restez dans le lieu où vous vous trouvez ou rejoignez **le lieu d'hébergement d'urgence ouvert (Foyer socio culturel, place Mont Redon)**.
- Ne vous engagez pas sur une chaussée submergée et évitez les points bas car à pied, en vélo ou en voiture vous risquez d'être emporté par le courant.
- Faites attention aux bouches d'égout qui risquent de vous aspirer.
- Ne franchissez pas les barrières mises en place sur la chaussée et respectez les déviations.
- Ne gênez pas les secours en abandonnant votre véhicule au milieu de la voie.

LES BONS REFLEXES

AVANT

S'INFORMER sur le risque encouru (Mairie, Préfecture, Service de l'Etat)

PREVOIR un poste de radio à piles

DÈS L'ALERTE

ECOUTER les radios locales

Radio France Bleu Gard Lozère : 90.2 MHz
France info : 105.5 MHz
France inter : 87.6 MHz



CONSULTER les sites internet d'information locale

www.aimargues.fr
www.gard.gouv.fr
www.vigicrues.gouv.fr
www.meteofrance.fr



(infos sur vigilance météorologique en annexe 1)

FERMER portes, fenêtres, aérations

COUPER le gaz et l'électricité



RASSEMBLER papiers, argent, nécessaire de toilette, médicaments

FAIRE une réserve d'eau potable et mettre en hauteur les produits polluants

PENDANT L'INONDATION

ECOUTER les radios locales



NE PAS ALLER chercher ses enfants à l'école, les enseignants veillent sur eux



MONTER dans les étages



NE PAS TELEPHONER : laisser les lignes libres pour les secours



APRÈS

AERER et DESINFECTER les pièces

CHAUFFER dès que possible

NE PAS RETABLIR l'électricité sans un contrôle complet des circuits électriques

S'ASSURER que l'eau est potable auprès de la mairie

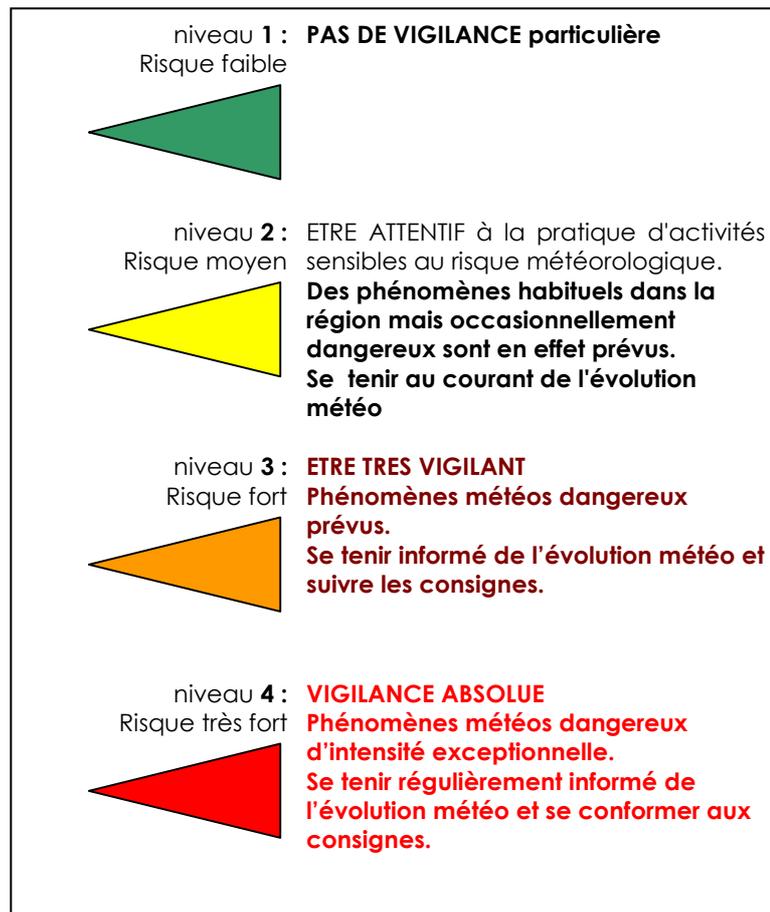
FAIRE L'INVENTAIRE des dommages.

ANNEXE 1

La vigilance météorologique Météo-France

Une carte de « vigilance météorologique » est élaborée **2 FOIS PAR JOUR** à 6h00 et 16h00 (site internet de Météo-France : www.meteo.fr) et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de **4 COULEURS** et qui figurent en légende sur la carte :



Pour plus d'informations, consulter le répondeur de Météo-France :
tél. : 32.50

ANNEXE 2

A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES



Conduite à tenir en cas d'alerte météo

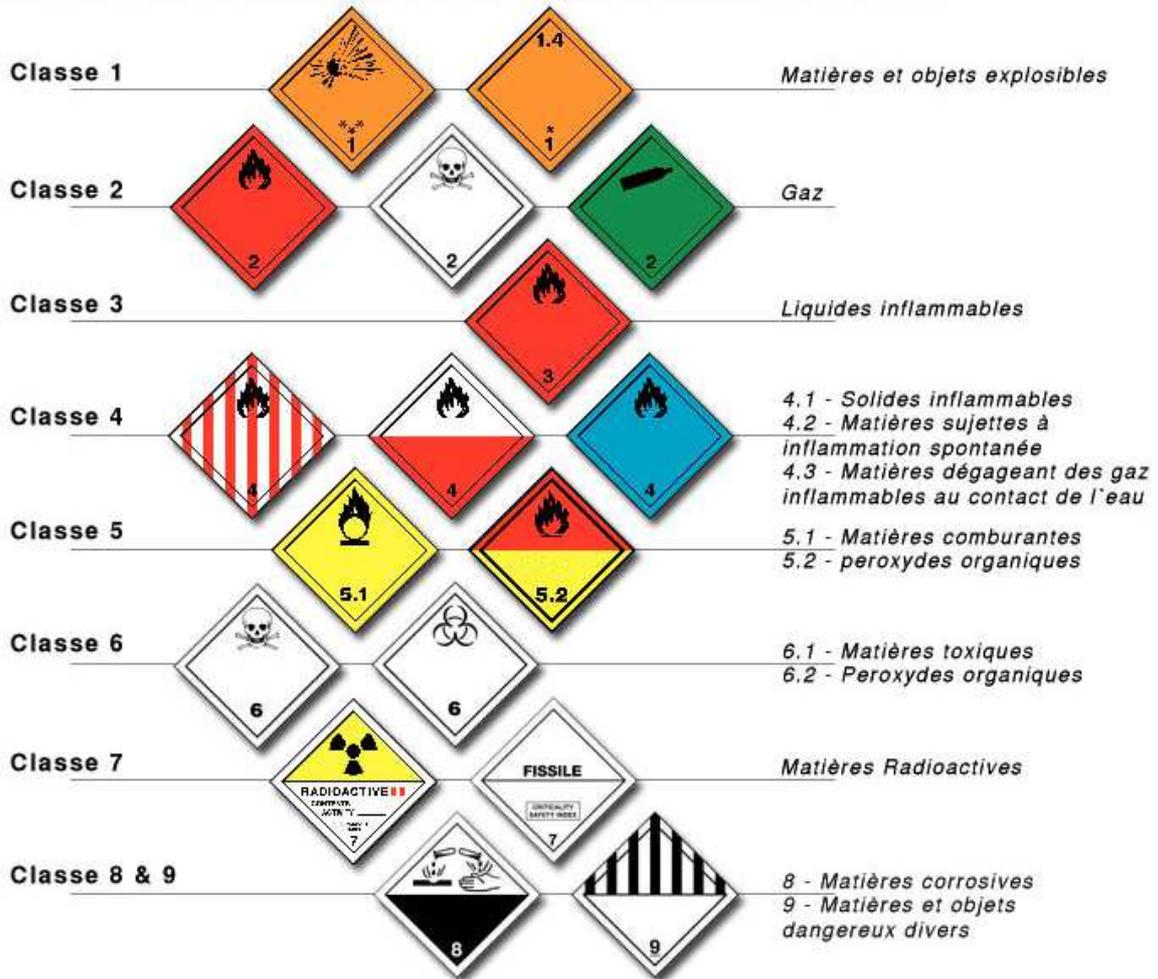


Le risque technologique

transport de marchandises dangereuses

Le risque de transport de marchandises dangereuses (TMD)
 est consécutif à un accident
 se produisant lors du transport de matières dangereuses,
 par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou canalisations.
 Il peut avoir des conséquences graves pour la population,
 les biens et/ou l'environnement.

SIGNALÉTIQUE APPLIQUÉE AU TMD



Les principaux dangers sont l'**EXPLOSION**, l'**INCENDIE** ou la **DISPERSION** de produits dangereux dans l'air, l'eau ou le sol.

QUELS SONT LES RISQUES POUR NOTRE COMMUNE ? :

La commune d'Aimargues est entourée par la RN113 et RD979 et traversée par la RD6572. Le flux de circulation est très important sur ces axes, notamment pendant la saison estivale. La proximité de l'autoroute favorise également le transit des matières dangereuses.

A ce jour, aucun accident n'est à déplorer mais les risques sont importants.

LES MOYENS DE PREVENTION :

D'importantes mesures nationales sont en place et s'appuient sur une réglementation rigoureuse portant sur:

- La formation des personnels de conduite
- La construction de citernes ou de canalisations selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques
- Des règles strictes de circulation (vitesse, stationnement,...) en particulier pour éviter les zones de forte densité de population et les lieux dans lesquels un accident pourrait avoir des conséquences dramatiques (tunnel, ouvrages d'art,...)
- Des restrictions de circulation les samedis et jours fériés
- La réglementation de la signalisation et l'étiquetage des véhicules routiers : code danger,...

LES BONS REFLEXES :

AVANT

Disposer d'un **poste de radio à piles**

Connaître les risques

Avoir à portée de main le **matériel nécessaire** au confinement (adhésif)

DÈS L'ALERTE

Si vous êtes témoin de l'accident

DONNER L'ALERTE en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre, les numéros d'identification du danger et du produit



NE PAS DEPLACER les victimes sauf en cas de danger immédiat (risque d'incendie ou de « sur accident »)

S'ELOIGNER rapidement de la zone et **SE CONFINER** dans un bâtiment

SE LAVER abondamment en cas d'irritation et si possible **CHANGER** de vêtements

Si vous entendez la sirène

S'ENFERMER dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des produits toxiques



ECOUTER les radios locales



FERMER portes et fenêtres de l'intérieur et **ARRETER** la ventilation et la climatisation

NE PAS ALLER chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux



NE PAS FUMER



NE PAS TELEPHONER

ATTENDRE les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir



APRÈS

A la fin de l'alerte **AERER** largement les locaux

Le
risque
technologique
industriel

Le risque industriel

est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les principaux dangers sont l'**EXPLOSION**, l'**INCENDIE** ou la **DISPERSION** de produits dangereux dans l'air, l'eau ou le sol.

QUELS SONT LES RISQUES POUR NOTRE COMMUNE ? :

La commune d'Aimargues n'est pas directement concernée par le risque industriel néanmoins, le site de Syngenta, sur la commune d'Aigues Vives dispose Plan Particulier d'Intervention (PPI). La commune souhaite donc disposer d'éléments lui permettant d'intervenir au besoin, le cas échéant.

LES MOYENS DE PREVENTION :

Les installations sont soumises à une réglementation rigoureuse et doivent faire l'objet :

- D'une étude d'impact afin de réduire au maximum les nuisances créées lors du fonctionnement normal de l'installation.
- D'une étude de danger où les accidents les plus dangereux susceptibles de se produire sont identifiés de façon précise.

LES BONS REFLEXES :

AVANT

Disposer d'un **poste de radio à piles**

Connaître les risques

Avoir à portée de main le **matériel nécessaire** au confinement (adhésif)

DÈS L'ALERTE

S'ENFERMER dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des produits toxiques



ECOUTER les radios locales



FERMER portes et fenêtres de l'intérieur et **ARRETER** la ventilation et la climatisation

NE PAS ALLER chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux



NE PAS FUMER



NE PAS TELEPHONER

ATTENDRE les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir



APRÈS

A la fin de l'alerte **AERER** largement les locaux

Mairie d' Aimargues
Place du 8 Mai 1945 - 30470 Aimargues
Tél. : 04.66.73.12.12 - www.aimargues.fr

